

Modes de règlement acceptés pour les cotisations annuelles

	Pour qui ?	Modalités	Commentaires sur le mode de règlement
Carte bancaire ou virement SEPA - 1 fois	Tous	Règlement en ligne	<i>Le virement SEPA est à privilégier dans la mesure du possible.</i>
Carte bancaire ou virement SEPA - 3 fois	Tous	Règlement en ligne	A échéance régulière d'un mois, à compter du jour de l'inscription effective. <i>Le virement SEPA est à privilégier dans la mesure du possible</i>
Chèques (3 maximum)	Tous	Règlement lors des permanences	Encaissement au 15 octobre 2023 / 15 novembre 2023 / 15 décembre 2023 (pour les inscriptions saisies au plus tard au 15 septembre 2023). Pensez à signer vos chèques.
Espèces	Tous	Règlement lors des permanences	
Chèques vacances ANCV	Tous	Règlement lors des permanences	<u>Le club n'accepte pas de chèque de caution pour ce mode de règlement.</u> Ils sont donc à fournir exclusivement le jour de la permanence de règlement des cotisations. La date de validité minimum pour la saison doit être au 31 décembre 2023.
Coupons Sport ANCV	Tous	Règlement lors des permanences	<u>Le club n'accepte pas de chèque de caution pour ce mode de règlement.</u> Ils sont donc à fournir exclusivement le jour de la permanence de règlement des cotisations. La date de validité minimum pour la saison doit être au 31 décembre 2023.
Pass'Sport	Les jeunes de moins de 18 ans Les bénéficiaires de l'AEEH Les bénéficiaires de l'AAH Les étudiants boursiers	Règlement lors des permanences	Ce dispositif permet aux jeunes de moins de 18 ans de bénéficier d'une réduction de 50€ sur leurs licences sportives. A partir de mi-Aout 2023, un mail du ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques contenant le code unique sera transmis aux familles bénéficiaires. Le code individuel sera à présenter au club + fournir un chèque de caution de 50.00€.
Pass Région	Les lycéens scolarisés dans la région Rhône-Alpes	Règlement lors des permanences	Ce dispositif permet aux jeunes scolarisés dans un lycée de la région AURA de bénéficier d'une réduction de 30€ sur leurs licences sportives. Une copie de la carte Pass Région + le code à 4 chiffres seront à transmettre au club (faisant apparaître le nom de l'adhérent, sa date de naissance et le n° de la carte) le jour de la permanence ou au plus tard le 15 octobre 2023. Dans tous les cas, fournir un chèque de caution de 30.00€.
Top Départ	Les collégiens scolarisés dans le Département de la Drôme	Règlement lors des permanences	Ce dispositif permet aux jeunes scolarisés dans un collège du Département de la Drôme de bénéficier d'une réduction de 20€ à 45€ sur leurs licences sportives. Une copie de la carte Top Départ sera à transmettre au club (faisant apparaître le nom de l'adhérent, sa date de naissance et le n° de la carte) le jour de la permanence ou au plus tard le 15 octobre 2023. Dans tous les cas, fournir un chèque de caution correspondant à la somme à prélever.

Modes de règlement acceptés pour les cotisations annuelles